



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 juin 2018

67. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3058 en date du 6 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du
commissaire Léo Lavoie pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie
pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 67 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 12 juin 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-3058

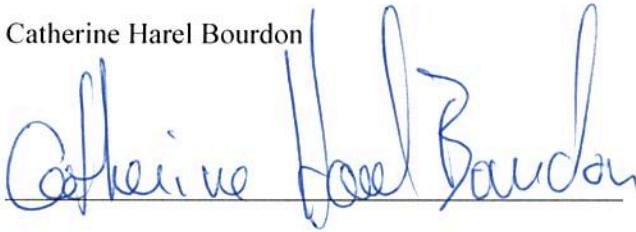
INSTANCE CONCERNÉE : Comité exécutif


TITRE : Remboursement des dépenses de fonction
(Léo Lavoie)

UNITÉ : Bureau de la présidence

DATE : Le 6 juin 2018

NOM DE L'AUTEURE : Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE : 

SIGNATURE SERVICE : 
M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ : Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 387.29\$

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

